



AVIS AUX MEMBRES

N° 2017 - 112

Le 24 juillet 2017

Passage au cycle de règlement à deux jours après la date d'opération (T+2)

Le mardi 5 septembre 2017, la Corporation canadienne de compensation de produits dérivés (CDCC) ainsi que les autres acteurs du secteur des valeurs mobilières canadien passeront d'un cycle de règlement à trois jours après la date d'opération (T+3) à un cycle de règlement à deux jours après la date d'opération (T+2) pour la livraison du sous-jacent des produits d'option et de contrat à terme.

Veillez noter que ce changement touche tous les produits dont le règlement s'effectue actuellement selon un cycle à T+3. Les produits dont le règlement s'effectue actuellement selon un cycle à T+2 ou à T+1 ne sont pas concernés.

Voici le calendrier de règlement qui aura cours :

Date d'exercice	Cycle de règlement	Date de règlement
Le jeudi 31 août 2017	T+3	Le mercredi 6 septembre 2017
Le vendredi 1 ^{er} septembre 2017	T+3	Le jeudi 7 septembre 2017
Le mardi 5 septembre 2017	T+2	Le jeudi 7 septembre 2017
Le mercredi 6 septembre 2017	T+2	Le vendredi 8 septembre 2017

Si vous avez des questions ou des commentaires, veuillez communiquer avec la Division des opérations intégrées de la CDCC ou écrire à cdcc-ops@TMX.com.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation